

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE : LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Des activités venant compléter le temps scolaire, qui respectent le rythme de l'enfant

Les accueils périscolaires sont des temps d'accueil et d'activités pensés et conçus en cohérence et en complémentarité avec le temps scolaire.

Ils prennent en compte le rythme de vie et le niveau de fatigabilité de l'enfant afin de s'adapter au mieux.

Les accueils périscolaires inscrits dans le Projet Educatif Territorial

La Ville d'Antibes a renouvelé, pour une durée de 3 ans, (2021-2024) son Projet Educatif Territorial (PEdT)/Plan Mercredi prenant en compte les accueils périscolaires, gages de qualité sur tous les temps de vie de l'enfant favorisant ainsi la réussite scolaire par le travail en partenariat et en cohérence entre les temps scolaires et les temps périscolaires, sur la semaine scolaire.

Ce Plan a obtenu l'avis favorable du Groupe d'Appui Départemental composé de la CAF, de la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) et du Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport (SDJES)

Les accueils du matin, du soir et les mercredis (hors temps d'études surveillées et de restauration) sont ainsi déclarés auprès des Services Départementaux de l'engagement, de la jeunesse et du sport (SDEJS).

Cette démarche signifie :

- Des accueils et des activités de qualité en cohérence et en complémentarité avec l'école sur la semaine scolaire.
- Un encadrement renforcé des enfants
- Des personnels diplômés et qualifiés
- La mise en place d'un comité de pilotage en présence des acteurs de l'école et des partenaires institutionnels.
- Des financements de la Caisse d'Allocation Familiales permettant la dégressivité des tarifs horaires selon les revenus
- Un temps d'accueil qui répond aux exigences des Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport

En conformité avec les intentions du PEdT, trois thèmes sont développés autour du "vivre ensemble" :

- La culture
- L'écocitoyenneté et le développement durable
- Le sport

À travers ces thèmes, c'est l'esprit citoyen et responsable des enfants qui est valorisé.



LA CHARTE QUALITÉ "PLAN MERCREDI "

La ville d'Antibes Juan-les-Pins obtient la charte qualité "Plan Mercredi", un label qualité délivré par l'Education Nationale, la CAF et le SDJES.

Le rythme scolaire des 3-12 ans respecte la semaine des 4 jours. Le mercredi est un jour où les petits antibois et juanais, s'ils sont inscrits, passent leur journée en accueil de loisirs périscolaire.

En adhérant à la "Charte Mercredi", Antibes Juan-les-Pins renforce sa volonté d'avoir une cohérence éducative forte entre l'école, la famille et l'accueil périscolaire. Néanmoins, cette journée reste un moment de détente, de distraction et de coupure de la semaine.

Les critères:

- Une cohérence entre le projet pédagogique de l'accueil de loisirs du mercredi et celui de l'école
- L'accueil de tous les publics qui inclut notamment les enfants en situation de handicap, le développement de la mixité sociale et une tarification gratuite ou progressive
- La mise en valeur de la richesse du territoire à travers des partenariats avec les établissements culturels, la découverte du patrimoine historique ou encore l'implication des citoyens volontaires dans les projets pédagogiques
- Le développement d'activités éducatives de qualité sur des thématiques diversifiées - culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes